

La microfinance dans les Outre-mer

Déclaration du groupe de l'UNAF

Avec un rapport très documenté et un avis qui balaient toutes les potentialités de la microfinance tournées vers les Outre-mer, un état des lieux est dressé dénonçant les carences actuelles mais permettant aussi d'impulser une réelle dynamique de développement de la microfinance en Outre-mer.

Le groupe de l'UNAF a ciblé son intervention sur le microcrédit personnel puisque 50 UDAF de métropole développent de telles actions auprès de publics fragiles. Le retour d'expérience des UDAF conduit à soutenir plus particulièrement quatre préconisations de l'avis car, comme il est rappelé très justement, « *les choix budgétaires opérés en faveur de la microfinance doivent être mis au regard de la dynamique économique créée, des dépenses sociales évitées et du lien social retissé* ».

Première préconisation essentielle, permettre aux principaux acteurs de la microfinance leur déploiement dans les Outre-mer tout en s'assurant de la complémentarité de leurs actions. Le rapport le souligne, l'implication des banques traditionnelles est notoirement insuffisante aussi bien dans l'octroi de microcrédits que dans celui de prêts bancaires complémentaires à ces microcrédits. Pourtant, le taux de sinistralité est inférieur à 1,5% dans le cas d'un microcrédit alors qu'il est de 4% pour les prêts bancaires classiques. Le microcrédit personnel offre donc une meilleure garantie du remboursement des prêts liée notamment à l'accompagnement spécifique du demandeur. Pourquoi en serait-il autrement en Outre-mer ?

Deuxième préconisation, qui retient l'attention du groupe de l'UNAF, la nécessité de mener des efforts spécifiques de communication envers les bénéficiaires potentiels du microcrédit personnel dans les Outre-mer. Les acteurs du microcrédit éditent des brochures d'informations mais pour favoriser la montée en charge du dispositif en Outre-mer -comme en métropole d'ailleurs-, l'information des bénéficiaires potentiels, mais aussi et surtout celle des travailleurs sociaux, mériterait d'être renforcée, de même que la formation des différents acteurs déjà sensibilisés à la démarche.

La question de l'accompagnement des bénéficiaires est une des conditions de la réussite des projets rendus possibles par le microcrédit. L'accompagnant est essentiel à tous les stades du projet lors de la validation de celui-ci mais aussi après l'octroi du crédit jusqu'au remboursement complet du prêt. Cet accompagnement prend plusieurs formes très opérationnelles comme par exemple « *comment gérer un budget* » et ceci dans une approche globale de la personne.

Enfin, l'avis fait le lien entre microcrédit et moyen de lutter contre l'habitat dégradé en Outre-mer y compris les travaux d'efficacité énergétique. La rénovation du logement en Outre-mer pourrait être clairement un facteur de développement pour le microcrédit personnel sans négliger pour autant les aides apportées par l'Agence nationale de l'habitat et son programme « *Habiter Mieux* ».

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.